

Publication d'informations en matière de durabilité

Article 10 SFDR

-

BDL Convictions

1. Résumé

Intégration de caractéristiques E/S dans la stratégie d'investissement

La contribution positive des critères ESG peut être prise en compte dans les décisions d'investissement mais n'est pas un facteur déterminant ; cette contribution est synthétisée dans la notation Interne « QIRA ». Les notations ESG proviennent principalement d'un fournisseur externe de données de recherche ESG. Nous nous réservons le droit de noter selon notre méthodologie interne (note QIRA) les émetteurs en portefeuille non couverts par le fournisseur externe.

Allocation d'actifs prévue pour le produit

Le FCP suit une approche "Best-Effort". Cette approche consiste à privilégier les émetteurs démontrant une amélioration ou de bonnes perspectives de leurs pratiques et de leurs performance ESG dans le temps.

Le produit financier investit au minimum 75% et au maximum 100% dans des actifs des actions cotées sur les marchés réglementés des pays listés dans les prospectus. Au sein de ce « portefeuille action » la proportion minimale d'investissement durable est de 20%.

Les autres actifs investissable sont principalement des liquidités, des dépôts et des parts d'autres OPCVM. Ses autres actifs ne promeuvent pas de caractéristiques environnementales ou sociales. Prise en compte des principales incidences négatives des investissements, vérification des normes internationales et des principes de bonne gouvernance.

Ce produit financier prend en compte les Principales Incidences Négatives de ses investissements sur les facteurs de durabilité, à travers les 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également les 2 indicateurs additionnels suivants : les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et les investissements dans des émetteurs sans politique de prévention des accidents du travail. Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion.

À travers la prise en compte des PAI et notamment l'utilisation des PAI sociaux suivants, les investissements de ce produit financier sont conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme :

- Violation des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des principes des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

Méthodologie d'analyse ESG

Nous utilisons un système de notation interne appelé QIRA. QIRA mesure la durabilité à long terme des entreprises et est le pilier le plus important de la notation de la qualité fondamentale des entreprises.

La note QIRA est une note ESG sur 20.

Ce score est décliné sur les volets Environnement (« E »), Social (« S ») et Gouvernance (« G ») avec les pondérations suivantes :

- E environ 40%
- S environ 20%
- G environ 40%

QIRA prend en compte une trentaine d'indicateurs ESG et utilise une dizaine de questions pour noter les entreprises.

Le taux de couverture en notation ESG des valeurs en portefeuille doit être, à tout moment de 90% minimum et la note ESG minimum de chaque entreprise en portefeuille doit être supérieure ou égale à 10/20. Le taux de couverture sur l'analyse ESG et le seuil minimum de note ESG font l'objet de contrôles pré-trade et post-trade.

Politique d'engagement

Nous avons un rôle clé pour influencer les pratiques ESG dans les entreprises dans lesquelles nous sommes investis.

Le dialogue que nous avons établi avec les équipes de direction des entreprises depuis 17 ans, et la décision de détenir un nombre limité d'investissements dans le portefeuille, sont idéaux pour maximiser notre influence.

Nous envoyons régulièrement des lettres aux directions générales des sociétés dans lesquelles nous investissons pour leur expliquer notre approche et nos attentes.

Nous incitons ces entreprises à :

- Réduire leurs émissions de gaz à effets de serre avec une trajectoire en ligne avec les Accords de Paris
- Remplir le questionnaire du CDP sur leur stratégie climatique, le rendre public et travailler à l'obtention du statut de « leader » et d'une note A de la CDP
- S'engager à publier des objectifs de réduction des gaz à effet de serre scientifiquement validés par la Science Based Targets Initiative (SBTi)

Ces trois objectifs sont concrets et mesurables. Si toutes les entreprises les réalisaient, cela garantirait une plus grande transparence, des initiatives plus rapides et une décarbonisation de l'économie en accord avec les objectifs de l'accord de Paris.

Notre travail consiste à faire tout notre possible pour que les entreprises dans lesquelles nous investissons atteignent ces trois objectifs.

2. Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 20% d'investissements durables.

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne causent pas de préjudice important à un objectif environnemental et social (DNSH), nous avons mis en place un process qui se décline en 4 étapes :

Etape 1 : Exclusions normatives et sectorielles, suivi des controverses

Nous avons défini une politique d'exclusions sectorielles, c'est-à-dire des entreprises actives dans les secteurs controversés, ainsi que des exclusions normatives, c'est-à-dire des entreprises en violation d'un ou de plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies (ou UN Global Compact).

Les entreprises de l'univers d'investissement de départ qui ne respectent pas les critères et seuils ci-dessous sont considérées comme non investissable et donc non durables pour les fonds que nous gérons.

Critères d'exclusion	Société exclue à partir de
Armes à sous-munitions et mines antipersonnel	Dès le 1 ^{er} euro de chiffre d'affaires
Armes controversées	Dès le 1 ^{er} euro de chiffre d'affaires
Armes civiles	Strictement supérieur à 25 % du chiffre d'affaires
Tabac	Producteur : Strictement supérieur à 5 % du chiffre d'affaires Distributeur : Strictement supérieur à 15 % du chiffre d'affaires
Charbon	Strictement supérieur à 25 % du chiffre d'affaires
Activités pornographiques	Strictement supérieur à 25 % du chiffre d'affaires
UN Global Compact	Les sociétés non conformes sont exclues
Juridictions controversées	Exclues

Cette politique d'exclusions permet, en renonçant au financement de certains secteurs, de ne pas soutenir l'impact social et/ou environnemental négatif de ces entreprises. Les données sur lesquelles se basent les exclusions proviennent de plusieurs sources (rencontres avec les entreprises, rapports des entreprises, fournisseurs de données externes comme Sustainalytics, analyses propres à BDL Capital Management) et sont mises à jour régulièrement.

De plus, les entreprises coupables de controverses très sévères selon Sustainalytics (Controversies Research) ne pourront pas être considérés comme durables.

Etape 2 : Prise en compte des incidences négatives (PAI)

Dans le cadre de notre politique d'investissement responsable, nous nous appuyons sur la liste des indicateurs de durabilité obligatoires publiée par les autorités européennes dans le cadre du Règlement SFDR. Cette liste couvre 14 indicateurs obligatoires et inclut également 2 autres indicateurs dits additionnels.

Lors de cette étape, les incidences négatives suivantes sont abordées :

- Environnement et climat
- Social, dont les ressources humaines
- Respect des droits humains

Les entreprises dont les niveaux d'incidences négatives sont trop élevés ne pourront pas être considérées comme durable.

Les données sur les incidences négatives sont fournies par notre prestataire Sustainalytics et sont mise à jour au fil de l'eau. Plus d'informations sur la recherche de controverse par Sustainalytics à l'adresse suivante : <https://www.sustainalytics.com/investor-solutions/esg-research/eu-sustainable-finance-action-plan-solutions#sfdr>

Plus d'informations sur la prise en compte des incidences négatives par BDL Capital Management à l'adresse suivante : <https://www.bdlcm.com/documents/politique-investissement-durable>.

Etape 3 : Analyse ESG

Analyse ESG interne (QIRA) :

Dans le cas où une entreprise a fait l'objet d'une analyse ESG interne, c'est-à-dire qu'elle dispose d'une note QIRA, cette entreprise ne pourra pas être considérée comme durable si sa note est strictement inférieure à 10 sur 20.

Analyse ESG externe (Sustainalytics Risk Rating) :

Dans le cas où une entreprise ne possède pas de note QIRA, mais qu'elle a fait l'objet d'une analyse ESG externe, c'est-à-dire qu'elle dispose d'une note Sustainalytics Risk Rating, cette entreprise ne pourra pas être considérée comme durable si sa note est strictement supérieure à 25 sur 100.

Absence d'analyse ESG :

Dans le cas où l'entreprise ne fait pas l'objet d'une analyse ESG, c'est-à-dire qu'elle ne dispose ni d'une note QIRA, ni d'une note Sustainalytics, cette entreprise ne pourra pas être considérée comme durable.

Etape 4 : Recherche d'objectif de réduction de gaz à effet de serre

Cette dernière étape consiste à s'assurer que les entreprises poursuivent un objectif environnemental de réduction de gaz à effet de serre.

Si l'entreprise a validé les trois premières étapes et qu'elle s'est fixée un objectif de réduction de gaz à effet de serre alors cette entreprise est considérée comme durable.

En revanche, si l'entreprise a validé les trois premières étapes mais qu'elle ne dispose pas d'objectif de réduction de gaz à effet de serre alors cette entreprise ne peut pas être considérée comme durable.

La recherche d'objectifs de réduction de gaz à effet de serre est réalisée de plusieurs manières :

- L'entreprise a fait valider ou s'est engagée à faire valider ses objectifs de réduction de gaz à effet de serre par le Science Based Targets Initiative (SBTi). Le SBTi est une initiative qui fournit aux entreprises une évaluation et une validation indépendantes de leur objectifs de réduction de gaz à effet de serre (<https://sciencebasedtargets.org/>). La liste des entreprises engagées avec le SBTi est publique

- La recherche ESG fournie par le prestataire Sustainalytics indique que l'entreprise s'est fixée un objectif de réduction de gaz à effet de serre, notamment via le PAI additionnel « entreprises sans initiatives de réduction carbone »
- La recherche ESG interne réalisée par nos équipes

Les étapes 1 et 2 telles que décrites ci-dessus, à savoir les filtres d'exclusions normatives et sectorielles ainsi que l'analyse de 16 indicateurs d'incidences négatives permettent de vérifier que les entreprises investissables ne causent pas de préjudice environnemental ou social important.

La politique d'exclusion permet, en renonçant au financement de certains secteurs, de ne pas soutenir l'impact social et/ou environnemental négatif de ces entreprises. La prise en compte des indicateurs d'incidences négatives entre dans l'évaluation du niveau de durabilité des entreprises.

À travers la prise en compte des PAI, et notamment l'utilisation des PAI sociaux suivants, les investissements de ce produit financier sont conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme :

- Violation des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales,
- Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des principes des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

3. Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

La stratégie d'investissement responsable est basée sur des critères ESG mettant en évidence les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier. Nous utilisons un système de notation interne appelé QIRA. QIRA mesure la durabilité à long terme des entreprises et est le pilier le plus important de la notation de la qualité fondamentale des entreprises.

La note QIRA est une note ESG sur 20, ce score est décliné sur les volets Environnement (« E »), Social (« S ») et Gouvernance (« G ») avec les pondérations suivantes :

- E environ 40%
- S environ 20%
- G environ 40%

QIRA prend en compte une trentaine d'indicateurs ESG et utilise une dizaine de questions pour noter les entreprises. Ces questions adressent les thèmes ESG qui sont prioritaires pour nous tant qu'actionnaire à long terme de ces entreprises.

Les questions Environnementales se concentrent sur la stratégie climat de l'entreprise et plus spécifiquement la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (GES).

Les questions Sociales portent notamment sur la parité homme-femmes et le rôle sociétal de l'entreprise.

Les questions de Gouvernance notent essentiellement sur la transparence, la qualité du management et de la gouvernance et prennent en compte le niveau de controverses de l'entreprise.

Les sources permettant la notation QIRA sont multiples : rencontres avec les entreprises, rapports publiés par les entreprises, fournisseurs de données, initiatives de places, etc. La note QIRA est revue dès que nécessaire (lors d'une controverse par exemple) et a minima une fois par an.

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si le produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

4. Stratégie d'investissement

Le produit financier suit une approche "Best-Effort". Cette approche consiste à privilégier les émetteurs démontrant une amélioration ou de bonnes perspectives de leurs pratiques et de leurs performances ESG dans le temps. La mesure des performances ESG des entreprises est principalement réalisée grâce à l'outil de notation ESG interne QIRA.

En plus du processus de prise en compte des critères ESG tel que décrit ci-dessus, le produit financier applique les contraintes d'investissement suivantes :

Sustainalytics Risk Ratings :

Taux de couverture : La proportion de position en portefeuille analysées sur la base de critères ESG sera supérieure à :

- 90% en nombre de sociétés dont la capitalisation est supérieure à 10 milliards d'euros
- 75% en nombre de sociétés dont la capitalisation est inférieure à 10 milliards d'euros

Contrainte : La note ESG Sustainalytics Risk Rating moyenne (en nombre de sociétés) du produit financier sera supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement tel que décrit ci-dessus.

Note QIRA :

- Taux de couverture : 90% du portefeuille titres (en exposition)
- Contrainte : La note ESG QIRA doit être supérieure ou égale 10/20

Dans la notation interne QIRA, les pratiques de bonnes gouvernance représentent une part significative de la notation. L'analyse des pratiques de gouvernance s'appuie essentiellement sur la transparence, la qualité du management, les pratiques comptables ainsi que le niveau de controverses de l'entreprise.

Dans la notation externe Sustainalytics Risk Ratings, la contribution finale des pratiques de gouvernance d'entreprise est d'environ 20% en moyenne. Plus d'information sur la méthodologie Sustainalytics à l'adresse suivante : <https://www.sustainalytics.com/>

Investissement durable :

Le fonds doit réaliser un minimum de 20% des investissements (en % de l'actif du portefeuille actions) dans des investissements durables au sens du règlement SFDR.

5. Proportion d'investissement

La répartition des actifs (portefeuille actions) prévue pour ce produit financier est la suivante :

- La proportion d'investissement « #1 Alignés avec les caractéristiques E&S » est d'au moins 90%
- Les investissements inclus dans la catégorie "Autres" du compartiment représentent jusqu'à 10% des investissements

Les investissements de la catégorie « #1 Alignés avec les caractéristiques E/S » comprennent au moins :

- 20% d'investissements durables au sens du règlement SFDR
- 70% d'autres caractéristiques E/S : émetteurs soumis à une analyse ESG concernant la stratégie d'investissement du fonds

Concernant la proportion d'investissement durable :

- La part minimale des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE est de 100%
- La part minimale des investissements dans les activités transitoires et habilitantes est de 0% de l'actif net
- Le produit financier peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental, néanmoins les investissements de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Le produit financier s'engage à un alignement de 0% avec la Taxonomie européenne

Les autres actifs investissables sont principalement des liquidités, des dépôts et des parts d'autres OPCVM. Ses autres actifs ne promeuvent pas de caractéristiques environnementales ou sociales.

6. Contrôles des caractéristiques environnementales ou sociales

La recherche sur les critères environnementaux et sociaux est principalement réalisée lors de la notation QIRA. Les indicateurs de performance utilisés sont les suivants :

Environnement :

Variation des émissions de gaz à effet de serre (scope 1 et 2) d'une année à l'autre : Les entreprises ont la responsabilité de réduire leur impact sur l'environnement. L'analyse des émissions de gaz à effet de serre permet de comprendre l'ampleur de la contribution des entreprises aux changements climatiques afin d'identifier les domaines où des améliorations peuvent être apportées

Score au questionnaire « climate change » du Carbon Disclosure Project (CDP) : Le CDP est une organisation internationale qui encourage les entreprises à mesurer, divulguer, gérer et réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Le score attribué aux entreprises dans le cadre du questionnaire reflète leur performance en matière de gestion des émissions de gaz à effet de serre, de réduction des émissions, de divulgation transparente et d'engagement envers la durabilité environnementale. Il permet d'évaluer à quel point une entreprise intègre les enjeux liés au climat dans ses opérations.

Trajectoire climatique du Science Based Target initiative (SBTi) : Le SBTi est une initiative conjointe de plusieurs organisations, dont le CDP, le Pacte mondial des Nations Unies, le WWF et le World Resources Institute. Les entreprises peuvent soumettre leurs objectifs de réduction des émissions au SBTi pour une validation indépendante. Le SBTi évalue si les objectifs de l'entreprise sont cohérents avec les scénarios scientifiques acceptés pour atteindre les objectifs climatiques mondiaux. L'analyse de la trajectoire climatique vise à déterminer si les objectifs de réduction des émissions de GES d'une entreprise sont en ligne avec les objectifs mondiaux de limitation du réchauffement climatique.

Score au questionnaire « Water » du Carbon Disclosure Project (CDP) – en cours d'intégration en 2023 : à l'instar du questionnaire « climate change », le questionnaire « Water » du CDP vise à évaluer et à comprendre comment les entreprises gèrent et gèrent les risques liés à l'eau. Le score attribué aux entreprises permet de mesurer à quel point une entreprise intègre la gestion durable de l'eau dans ses opérations et ses activités commerciales.

Score au questionnaire « Forest » du Carbon Disclosure Project (CDP) – en cours d'intégration en 2023 : de la même manière, le questionnaire « Forest » CDP a pour objectif d'évaluer la manière dont les entreprises gèrent et atténuent les risques liés à la déforestation et à la dégradation des écosystèmes forestiers. L'analyse du questionnaire aide à identifier les risques associés à la déforestation et aux atteintes à la biodiversité.

SOCIAL:

Pourcentage de femmes cadres par rapport au pourcentage de femmes total dans l'entreprise : Cela permet de déterminer si les femmes sont représentées de manière équitable à tous les niveaux de l'organisation, y compris aux postes de direction et de cadre. Une disparité importante entre le

pourcentage de femmes totales et le pourcentage de femmes cadres peut indiquer un manque de diversité et d'inclusion dans les postes de leadership.

Transparence et équité de la structure fiscale : Cette analyse est cruciale pour évaluer son engagement envers des pratiques fiscales éthiques, sa contribution aux services publics et sa réputation en tant qu'acteur responsable sur le plan fiscal. Cela joue un rôle essentiel dans la gestion de la réputation, la durabilité et les relations avec les parties prenantes.

Gestion et relations avec les employés (taux de rotation des effectifs, syndicats, sécurité) : Cette étape est essentielle pour évaluer le bien-être des employés, la satisfaction au travail, la sécurité et les performances de l'entreprise. Cela permet d'identifier les domaines à améliorer, de réduire les risques et de créer un environnement de travail plus productif et positif.

Comme détaillé dans la question « Stratégie d'investissement pour les produits présentant des caractéristiques environnementales ou sociales », le filtre des exclusions sectorielles et normatives et la notation ESG minimale de chaque société du portefeuille (10/20), le niveau de controverses ESG sont des éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisée pour sélectionner les investissements car ils réduisent l'univers d'investissement.

Ces indicateurs font l'objet de contrôles pré-trade et/ou post-trade :

- Couverture sur l'analyse ESG : Un contrôle pré-trade est réalisé et prend la forme d'une alerte (et non d'un blocage) pour ce produit financier qui ne doit pas dépasser un certain seuil de valeurs non notées. Pour ce produit financier, une poche de 10% maximum d'émetteurs non notés est autorisée. Ce contrôle alerte le gérant dans le cas où il souhaiterait passer un ordre sur une valeur qui n'aurait pas de note ESG. Un contrôle post-trade quotidien est également réalisé et porte sur le dépassement éventuel du passif
- Notes ESG : Un contrôle post-trade est réalisé quotidiennement sur la note ESG des entreprises en portefeuille

7. Méthodes applicables aux caractéristiques environnementales ou sociales

Notre méthodologie QIRA nous permet d'obtenir un score ESG, sur 20, qui est attribuée aux entreprises en portefeuille. Les particularités de notre méthodologie d'évaluation sont les suivantes:

- La note QIRA couvre l'ensemble des piliers Environnement, Social et Gouvernance
- L'échelle de notation varie de 0 à 20, 20 étant la meilleure note
- Dans le score QIRA un poids important est donné à l'environnement (environ 40%) ainsi qu'à la gouvernance (environ 40%)
- La note QIRA est revue dès que nécessaire (lors d'une controverse par exemple) et a minima une fois par an
- Le niveau de controverse de l'entreprise a un impact sur la note
- Chacun analyste de BDL Capital Management a été formé pour pouvoir noter les entreprises de son secteur selon des critères extra-financiers. Etant déjà experts par secteurs spécifiques nos analystes connaissent très bien les entreprises et leurs équipes de

direction, nous pensons qu'ils sont les mieux placés pour produire une analyse extra-financière

- Deux collaborateurs sont spécifiquement chargés de la recherche ESG afin de produire une conclusion systématique et harmonisée pour chaque entreprise au sein notre l'outil QIRA

Notre méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des entreprises comprend les étapes suivantes :

- **Analyse préalable** : Le travail d'analyse ESG des entreprises débute par une phase d'analyse documentaire grâce à l'ensemble des moyens internes et externes à notre disposition (ceux-ci sont détaillés dans le point suivant *8. Sources et traitement des données*)
- **Entretien ESG** : L'entretien ESG n'est pas obligatoire dans le processus de ce produit financier. Il a lieu selon le souhait des gérants et analystes en charge de la valeur. Cependant, ils sont incités à aborder, durant leurs nombreuses rencontres avec les entreprises tout au long de l'année, les sujets ESG les plus « matériels » afin d'enrichir leur connaissance des entreprises. Les comptes-rendus d'entretiens, que les gérants et analystes rédigent systématiquement après chaque analyse ESG, permettent d'affiner notre analyse préalable
- **Evaluation** : A l'issue de l'analyse préalable et/ou de l'entretien ESG, une synthèse de toutes les informations obtenues est réalisée dans l'outil QIRA. Elle nous permet à la fois d'établir le compte rendu qualitatif de notre analyse, d'assurer le suivi de l'entreprise dans le temps mais également d'en réaliser l'évaluation quantitative permettant de définir la note ESG de l'émetteur en question.

8. Sources et traitement des données

Les sources utilisées pour enrichir notre évaluation ESG des entreprises sont multiples, comme par exemple :

- Rapports annuels et de durabilité des entreprises
- Recherche ESG de Sustainalytics
- Recherche controversée de Sustainalytics
- Recherche fournie par les brokers
- KPI ESG fournis par Sustainalytics (PAI et autres...)
- Questionnaires CDP
- Trajectoire SBTi
- Bases de données publiques (Global Oil & Gas Exit List, Global Oil & Gaz Exit List, etc...)

Nous nous appuyons sur plusieurs outils développés en interne ou externe pour une meilleure intégration de l'ESG dans les décisions d'investissement :

Système de notation QIRA : outil développé en interne permettant de noter les entreprises de l'univers d'investissement selon les critères ESG

Dashboard de durabilité : outil développé en interne permettant de vérifier le caractère durable ou non d'une entreprise de l'univers d'investissement (conformément aux principes énoncés dans notre politique d'investissement durable)

Sustainalytics Risk Rating : L'analyse des risques ESG de Sustainalytics est conçue pour aider les investisseurs à repérer et à comprendre les risques ESG importants sur le plan financier et la façon dont ces risques pourraient influencer sur la performance.

Sustainalytics Controversis Research : Outil développé par notre fournisseur Sustainalytics permettant le suivi des controverses

Sustainalytics PAI Report : Outil développé par notre fournisseur Sustainalytics permettant le suivi des indicateurs PAI au niveau des portefeuilles

9. Limites aux méthodes et aux données

Nous avons identifié les limites suivantes :

Manque de standardisation et de transparence des données : Les entreprises peuvent avoir des définitions différentes des critères ESG, rendant difficile la comparaison entre elles. De plus, certaines entreprises peuvent ne pas divulguer pleinement leurs pratiques ESG, ce qui limite la précision des données disponibles.

Greenwashing : Certaines entreprises exagèrent leurs initiatives ESG pour paraître plus durables qu'elles ne le sont réellement. Cela peut rendre difficile les analyses permettant de discerner les entreprises véritablement engagées de celles qui cherchent simplement à attirer des capitaux.

Dépendance aux auto-déclarations : Les informations ESG proviennent souvent des rapports d'entreprise et d'autres sources auto-déclarées. Cela signifie que les investisseurs doivent faire confiance aux données fournies par les entreprises elles-mêmes, sans garantie d'exactitude ou de vérification indépendante.

Manque de données historiques : Les données ESG historiques sont souvent limitées, ce qui rend difficile l'évaluation de la performance ESG à long terme d'une entreprise. Cela peut être particulièrement problématique pour les investisseurs cherchant à analyser la durabilité à long terme.

Complexité de l'évaluation ESG : L'évaluation des facteurs ESG peut être complexe en raison de la multitude de critères impliqués et de leurs interactions. Il peut être difficile de pondérer correctement les différents éléments et de parvenir à une évaluation globale précise.

Problèmes de données et de qualité : Les données ESG peuvent être incomplètes, désorganisées ou obsolètes. Cela peut rendre difficile l'obtention d'une image précise et actuelle des performances ESG d'une entreprise.

Facteurs imprévisibles : Certains événements ESG, tels que les catastrophes environnementales, les scandales sociaux ou les changements politiques, peuvent être difficiles à prévoir et à intégrer dans les modèles d'investissement.

10. Diligences raisonnables

Nous avons mis en place un plan de contrôles de diligence raisonnable afin de s'assurer de la conformité du produit financier avec les règles ESG fixées pour sa gestion.

Contrôle des notes QIRA :

Une fois le travail de notation ESG terminé par l'analyste, celui-ci est revu par le Directeur de la recherche ESG (indépendant des équipes de gestion), afin de s'assurer de la bonne justification des notes et de l'harmonisation des pratiques entre les différents analystes. Une fois le QIRA validé celui-ci est définitif et pris en compte par le système pour les différents processus (investissement durable, note minimum, etc...).

Contrôle de l'étape #4 de la définition de l'actif durable :

Lors de l'étape 4, au sein du processus de définition de l'actif durable, l'analyste a la possibilité d'analyser manuellement si une entreprise dispose d'objectifs de réduction de gaz à effet de serre crédibles et atteignables.

Lorsque cette fonctionnalité est utilisée, la justification écrite par l'analyste est systématiquement revue et validée par le Directeur de la recherche ESG. Cela permet de vérifier le choix qui a été fait par l'analyste et de demander des justifications supplémentaires et/ou des corrections si nécessaire.

Contrôle des risques :

Les contraintes ESG ont été paramétrées dans un outil de suivi des risques et sont évaluées quotidiennement par le Contrôleur des Risques, au même titre que les ratios réglementaires et statutaires.

Contrôle permanent :

Dans le cadre du plan de contrôle permanent annuel, le RCCI effectue plusieurs contrôles concernant la prise en compte des critères ESG et la politique d'investissement durable.

Contrôle périodique :

La prise en compte des critères ESG et la politique d'investissement durable sont également contrôlées par le contrôle périodique externalisé chez Kroll.

11. Politique d'engagement

Nous avons un rôle clé pour influencer les pratiques ESG dans les entreprises dans lesquelles nous sommes investis.

Le dialogue que nous avons établi avec les équipes de direction des entreprises depuis 17 ans, et la décision de détenir un nombre limité d'investissements dans le portefeuille, sont idéaux pour maximiser notre influence.

Nous envoyons régulièrement des lettres aux directions générales des sociétés dans lesquelles nous investissons pour leur expliquer notre approche et nos attentes.

Nous incitons ces entreprises à :

- Réduire leur émission de gaz à effet de serre avec une trajectoire en ligne avec les Accords de Paris
- Remplir le questionnaire du CDP sur leur stratégie climatique, le rendre public et travailler à l'obtention du statut de « leader » et d'une note A de la CDP
- S'engager à publier des objectifs de réduction des gaz à effet de serre scientifiquement validés par la Science Based Targets Initiative (SBTi)

Ces trois objectifs sont concrets et mesurables. Si toutes les entreprises les réalisaient, cela garantirait une plus grande transparence, des initiatives plus rapides et une décarbonisation de l'économie en accord avec les objectifs de l'accord de Paris.

Notre travail consiste à faire tout notre possible pour que les entreprises dans lesquelles nous investissons atteignent ces trois objectifs. Ces lettres ont constitué un premier pas vers l'établissement d'un cadre. Elles ont été suivies de communications directes avec les entreprises. Notre méthode ESG exclusive, nos discussions permanentes avec les équipes de direction des entreprises et nos lettres aux PDG sont des exemples d'initiatives qui nous aident à sélectionner les entreprises qui renforceront leurs pratiques et contribueront à l'émergence d'un modèle de croissance plus durable.

12. Indice de référence désigné

Le produit financier n'a pas d'indice spécifique désigné comme référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales.